



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/43/152
23 février 1988
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS/RUSSE

Quarante-troisième session
Point 64 c) de la liste préliminaire*

DESARMEMENT GENERAL ET COMPLET

Notification des essais nucléaires

Note du Secrétaire général

1. Le 3 décembre 1986, l'Assemblée générale a adopté la résolution 41/59 N, dont le dispositif est libellé comme suit :

"L'Assemblée générale,

...

1. Demande aux Etats concernés de faire connaître au Secrétaire général, dans la semaine qui suit chaque explosion nucléaire :

- a) La date et l'heure de l'explosion;
- b) Le lieu exact de l'explosion en termes de coordonnées géographiques et de profondeur;
- c) Les caractéristiques géologiques, notamment les propriétés physiques fondamentales de la roche, au lieu de l'explosion;
- d) La puissance dégagée estimative de l'explosion.

2. Prie le Secrétaire général de mettre immédiatement ces renseignements à la disposition de tous les Etats et de lui présenter annuellement un relevé des renseignements fournis sur les explosions nucléaires durant les 12 mois écoulés."

2. Le 30 novembre 1987, l'Assemblée générale a adopté la résolution 42/38 C, dont le dispositif est libellé comme suit :

* A/43/50.

"L'Assemblée générale

1. Demande à tous les Etats de se conformer à la résolution 41/59 N;
 2. Prie de nouveau instamment tous les Etats qui procèdent à des explosions nucléaires de communiquer au Secrétaire général, dans la semaine qui suit chaque explosion nucléaire, les renseignements visés au paragraphe 1 de la résolution 41/59 N dont ils peuvent disposer;
 3. Invite tous les autres Etats à communiquer au Secrétaire général tous renseignements de cette nature dont ils peuvent disposer concernant des explosions nucléaires;
 4. Prie le Secrétaire général de mettre immédiatement ces renseignements à la disposition de tous les Etats Membres et de lui présenter annuellement un relevé des renseignements sur des explosions nucléaires communiqués durant les 12 mois écoulés."
3. Comme suite aux résolutions susmentionnées, des communications datées des 17, 23 et 30 décembre 1987 et du 10 février 1988 ont été reçues de l'Union des Républiques socialistes soviétiques; elles sont reproduites dans l'annexe à la présente note.

/...

Annexe

Données sur les explosions nucléaires effectuées en Union soviétique

[Original : russe]
[17 décembre 1987]

Le 13 décembre 1987, à 6 h 20 (heure de Moscou), une explosion nucléaire souterraine d'une puissance comprise entre 20 et 150 kilotonnes a été effectuée sur un polygone situé dans la région de Semipalatinsk. Cet essai devait servir à perfectionner les techniques militaires.

[Original : russe]
[23 décembre 1987]

1. Le 20 décembre 1987, à 6 heures (heure de Moscou), une explosion nucléaire souterraine d'une puissance inférieure à 20 kilotonnes a été effectuée sur un polygone situé dans la région de Semipalatinsk.
2. Cet essai avait pour but de vérifier les résultats de recherches effectuées dans le domaine de la physique des explosions nucléaires.

[Original : russe]
[30 décembre 1987]

1. Le 27 décembre 1987, à 6 h 5 (heure de Moscou), une explosion nucléaire souterraine d'une puissance comprise entre 20 et 150 kilotonnes a été effectuée sur un polygone situé dans la région de Semipalatinsk.
2. Cet essai a été réalisé en vue de perfectionner les techniques militaires.

[Original : russe]
[10 février 1988]

1. Le 6 février 1988, à 7 h 20 (heure de Moscou), une explosion nucléaire souterraine d'une puissance inférieure à 20 kilotonnes a été effectuée sur un polygone situé dans la région de Semipalatinsk.
2. Cet essai avait pour but de vérifier les résultats de recherches effectuées dans le domaine de la physique des explosions nucléaires.

[Original : russe]
[15 février 1988]

1. Le 13 février 1988, à 6 h 5 (heure de Moscou), une explosion nucléaire souterraine d'une puissance comprise entre 20 et 150 kilotonnes a été réalisée sur un polygone situé dans la région de Semipalatinsk.
2. Cet essai devait servir à perfectionner les techniques militaires.
